



# VILLE DE CHAUMES EN BRIE (77390)

## COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

### Date de la convocation

17.09.2018

### Date d'affichage

17.09.2018

Le vingt-quatre septembre deux mille dix-huit, 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François VENANZUOLA, maire.

### Les membres présents en séance :

François VENANZUOLA, Nathalie DUTRIAUX, Emmanuel ANTHOINE, Stéphanie DUMENIL, Delphine CHAILLOU, Damien LIBERGE, Sandrine GIACOMUZZI, Franck ALCAZAR, Caroline RENOULLEAU, Anny GALMICHE, Céline RUIZ LAVEAU, Laurent LEMAIRE, Michèle TICHIT, Mathieu ARLANDIS, Eliane NORET, Marie-Pierre CHEVALLIER, François GONDAL

### Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Mohamed ABIDI donne pouvoir à Stéphanie DUMENIL, Jean-Paul BONVOISIN donne pouvoir à Emmanuel ANTHOINE, Olivier CANCHON donne pouvoir à Nathalie DUTRIAUX, Frédéric DE PUTTER donne pouvoir à Céline RUIZ LAVEAU, Emmanuel DEPOTS donne pouvoir à François GONDAL

### Le ou les membres absent(s) :

Brigitte GONDAL

Nombre de Membres :	23
En exercice :	23
Présents :	17
Pouvoir(s) :	5
Absent(s) :	1

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Il constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Stéphanie DUMENIL

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes-rendus du 5 et 31 juillet 2018
2. Notification des décisions du Maire du 5 juillet au 23 septembre 2018
3. CCBRC - Adoption des statuts révisés de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
4. Transfert de la trésorerie des budgets eau et assainissement à la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC)
5. Subvention à l'Amicale du personnel
6. Modification du tableau des effectifs
7. SDESM - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données

8. SDESM - Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services associés
9. SDESM - Redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS
10. SDESM - Adhésion des communes de Bagneaux-Sur-Loing, Croissy-Beaubourg, Lésigny et Villenoy
11. Approbation du Projet Educatif et Pédagogique de l'Accueil des Loisirs

Aucune remarque de la part des membres présents, l'ordre du jour du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### **1 – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DU 5 ET 31 JUILLET 2018:**

La délibération n'a pas été mise au vote.

### **2 – NOTIFICATION DES DECISIONS DU MAIRE DU 5 JUILLET AU 23 SEPTEMBRE 2018:**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2018-007 du Conseil Municipal en date du 3 avril 2018 donnant délégation à Monsieur le Maire ;

Sur proposition du Maire :

**PREND ACTE** du compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au cours de la période du 5 juillet au 23 septembre 2018, en application de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales (cf. : tableau en annexe).

### **3 – CCBRC - ADOPTION DES STATUTS REVISES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

**VU** la loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 35, 64 et 81 ;

**VU** l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/103 du 10 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes de Brie des rivières et châteaux ;

**VU** la délibération n° 2017-04 du 12 janvier 2017 et la délibération n° 2017-22 du 2 février 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire action sociale

**VU** la délibération n°2018-77-01 du 6 avril 2018 portant déclaration d'intérêt communautaire concernant le portage de repas sur le territoire de la communauté de communes relativement à la compétence action sociale.

**VU** la délibération n°2018-96 du 29 mai 2018 portant déclaration d'intérêt communautaire sur la compétence action sociale.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5214-16, L. 5211-17 et L. 5211-20 et suivants ;

**VU** les statuts actuels de la Communauté de communes,

**VU** le projet de statuts annexé ;

**VU** la délibération n° 2018\_118 du 26 juin 2018 de la CCBRC,

**Considérant** le travail conduit, en amont, par les élus,

**Considérant** la nécessité de procéder à un toilettage des statuts ;

**Considérant** la prise en compte de ces modifications de compétences dans les statuts figurant en annexe ;

**Considérant** que ces projets de statuts doivent être adoptés à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant au minimum la moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers minimum de la population, y compris le conseil municipal de la commune la plus peuplée si elle regroupe plus du quart de la population totale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de statuts de la Communauté de communes Brie des Rivières et Château figurant en annexe avec effet au 1er Juillet 2018.

#### **4 – TRANSFERT DE LA TRESORERIE DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (CCBRC)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 10/11/2016 adoptant les statuts de la Communauté de Communes Brie Rivières et Châteaux,

**Considérant** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les compétences eau et assainissement ont été transférées à la Communauté de Communes Brie Rivières et Châteaux,

**Considérant** que le conseil municipal du 13 avril 2017 n'a pas décidé du transfert de la trésorerie du budget eau et assainissement,

**Considérant** que le budget principal intègre les reports du budget annexe Eau et Assainissement pour un montant de 1 712 998,72 €,

**Considérant** qu'il y a lieu de transférer à la Communauté de Communes de la Brie des Rivières et Châteaux une partie de la trésorerie du budget annexe Eau et Assainissement,

**Considérant** l'accord intervenu avec le Président de la CCBRC pour transférer en fonctionnement et en investissement la somme totale de 600 000 euros,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 13/04/2017 décidant la dissolution du budget annexe Eau et Assainissement au 31/12/2016,

**Vu** la délibération du 3 mai 2018, intégrant dans le budget principal les reports du budget eau et assainissement,

Il est proposé au Conseil Municipal de transférer les résultats du budget Eau et Assainissement à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

**Considérant** que les résultats de clôture de l'exercice 2016 sont les suivants :

Investissement : 986 773,64 €

Fonctionnement : 726 225,08 €

**Considérant** qu'il y a lieu de répartir ces excédents entre les deux compétences,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** de transférer les excédents de clôture au 31/12/2016 à hauteur de 600 000 € selon la répartition suivante :

Eau :

résultat d'investissement : 200 000 €  
résultat de fonctionnement : 100 000 €

Assainissement :

résultat d'investissement : 200 000 €  
résultat de fonctionnement : 100 000 €

Les crédits nécessaires à ce transfert sont ouverts dans le budget de la commune à savoir :  
En dépenses d'investissement au compte 204.  
En dépense de fonctionnement au compte 678.

20h55 : Arrivée de Monsieur Mohamed ABIDI.

**5 – SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL:**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 28 septembre 2017 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « Amicale du personnel communal » de Chaumes-en-Brie ;

**VU** le compte de gestion approuvé le 3 mai 2018,

**CONSIDERANT** que pour l'exercice 2017, la masse salariale s'élève à 1 601 999,73€,

**CONSIDERANT** que la convention susvisée stipule dans son article 2, que la subvention représente 0,5% de la masse salariale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ATTRIBUE** au titre d'une subvention la somme de 8 010,00 € (huit mille dix euros) à l'association « Amicale du personnel communal » de Chaumes-en-Brie résultant de l'approbation d'un taux de 0,5 % sur la masse salariale 2017 s'élevant à 1 601 999,73 €.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal 2018, article 6574.

**6 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS:**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

**VU** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la Loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**VU** le décret 88-547 du 6 mai 1988 portant particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

**VU** le décret 88-548 du 6 mai 1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux.

**VU** le tableau des effectifs ;

**CONSIDERANT** la réussite au concours d'un agent municipal,

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer un poste d'agent de maîtrise ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

<b>EXTRAIT DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b>				
	<b>POSTE CREE</b>	<b>DEJA</b>	<b>CREATION</b>	<b>BUDGETAIRE</b>
<b>Agent de maîtrise</b>	2		1	3

**7 – SDESM - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES:**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

**Vu** le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et notamment son article 37 § 3,

**Vu** l'adhésion de la commune de Chaumes-en-Brie au SDESM ;

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune de Chaumes-en-Brie d'adhérer à un groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données,

**Considérant** que le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) entendent assurer le rôle de coordonnateurs de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données.

➤ **Autorise** le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

**8 – SDESM - Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services associés :**

**Considérant** que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

**Considérant** que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés en Seine et Marne.

**Vu** le code des marchés publics et son article 8 VII (abrogé par l'ordonnance 2015-899),

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°2018-24 du 28 mars 2018 du comité syndical du SDESM,

**Vu** l'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme et les modalités financières.
- **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés,
- **AUTORISE** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

#### **9 – SDESM - Redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération n° 2018-007 du Conseil Municipal en date du 3 avril 2018 donnant délégation à Monsieur le Maire ;  
**VU** l'article R.2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS ;  
**Considérant** que la population de la commune est supérieure à 2 000 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum soit un montant de 464,50 €.
- **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales ;

#### **10 – SDESM - Adhésion des communes de Bagneaux-Sur-Loing, Croissy-Beaubourg, Lésigny et Villenoy :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33 ;

**VU** les délibérations n° 2018-36 du 17 mai et n°2018-40 du 5 juillet du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Bagneaux-sur-Loing, Croissy-Beaubourg, Lésigny et Villenoy ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Bagneaux-sur-Loing, Croissy-Beaubourg, Lésigny et Villenoy au SDESM

#### **11 – Approbation du Projet Educatif et Pédagogique de l'Accueil des Loisirs :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Projet éducatif et pédagogique de l'Accueil des Loisirs de l'Abbaye de Chaumes-en-Brie,

**CONSIDERANT** la nécessité d'avoir un projet éducatif et Pédagogique pour l'accueil collectif des mineurs au centre de loisirs,

**CONSIDERANT** l'axe politique de la municipalité en terme éducatif,

**CONSIDERANT** la nécessité d'élaborer un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement,

**CONSIDERANT** la nécessité de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement des activités sur le temps de l'accueil des loisirs,

**CONSIDERANT** la nécessité d'indiquer les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont dispose l'équipe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** le projet éducatif et pédagogique de l'accueil collectif des mineurs au sein de l'Accueil des Loisirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 06 minutes.

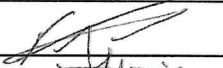

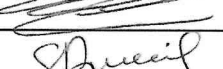
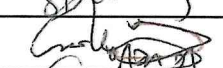
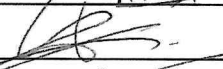
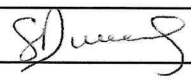



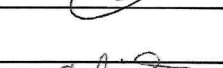


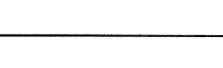


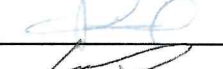

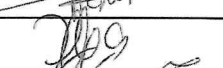
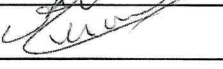
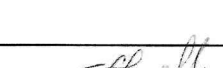


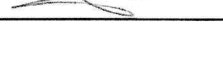
Le Maire  
  
Francis VENANZUOLA

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

N° DELIBERATION	OBJET
2018-070	Notification des décisions du Maire du 5 juillet au 23 septembre 2018
2018-071	CCBRC - Adoption des statuts révisés de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
2018-072	Transfert de la trésorerie des budgets eau et assainissement à la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC)
2018-073	Subvention à l'Amicale du personnel
2018-074	Modification du tableau des effectifs
2018-075	SDESM - Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services associés
2018-076	SDESM - Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services associés
2018-077	SDESM - Redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS
2018-078	SDESM - Adhésion des communes de Bagneaux-Sur-Loing, Croissy-Beaubourg, Lésigny et Villenoy
2018-079	Approbation du Projet Educatif et Pédagogique de l'Accueil des Loisirs



**Feuille de présence**  
**Conseil Municipal du Lundi 24 septembre 2018**

NOM et PRENOM	SIGNATURE	POUVOIR	
		NOM	SIGNATURE
VENANZUOLA François			
DUTRIAUX Nathalie			
ANTHOINE Emmanuel			
DUMENIL Stéphanie			
ABIDI Mohamed		DUMENIL	
CHAILLOU Delphine			
LIBERGE Damien			
GIACOMUZZI Sandrine			
ALCAZAR Franck			
RENOULLEAU Caroline			
BONVOISIN Jean-Paul		BONVOISIN	
GALMICHE Anny			
CANCHON Olivier			
GONDAL Brigitte		DUTRIAUX	
DE PUTTER Frédéric		RUIZ	
RUIZ LAVEAU Céline			
LEMAIRE Laurent			
TICHIT Michèle			
ARLANDIS Mathieu			
NORET Eliane			
DEPOTS Emmanuel		GONDAL	
CHEVALLIER Marie-Pierre			
GONDAL François			

<p>Affiché le :</p> <p>Retiré de l'affichage le :</p>
--